

13.11.2013

A7-0405/275

Amendement 275

Marie-Christine Vergiat, Marisa Matias, Alda Sousa, Martina Michels, Paul Murphy, Patrick Le Hyaric, Willy Meyer, Jean-Luc Mélenchon,
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A7-0405/2012

Doris Pack

Programme "ERASMUS pour tous"
COM(2011)0788 – C7-0436/2011 – 2011/0371(COD)

Proposition de règlement

#Considérant 10

Texte proposé par la Commission

Amendement

(10) Afin de favoriser la mobilité, l'équité et l'excellence des études, l'Union devrait ***mettre en place un mécanisme européen de garantie de prêts en vue de permettre aux étudiants de préparer leur diplôme de master dans un autre pays participant, quel que soit leur milieu social. Ce dispositif devrait être mis à la disposition d'organismes financiers qui acceptent de proposer des prêts pour des études de master dans d'autres pays participants, à des conditions favorables pour les étudiants.***

(10) Afin de favoriser la mobilité, l'équité et l'excellence des études, l'Union devrait ***étendre le système de bourses pour la mobilité*** aux étudiants ***qui souhaitent*** préparer leur diplôme de master dans un autre pays participant, quel que soit leur milieu ***socio-économique.***

Or. fr

13.11.2013

A7-0405/276

Amendement 276

Marie-Christine Vergiat, Marisa Matias, Alda Sousa, Martina Michels, Paul Murphy, Patrick Le Hyaric, Willy Meyer, Jean-Luc Mélenchon,
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A7-0405/2012

Doris Pack

Programme "ERASMUS pour tous" (*)
COM(2011)0788 – C7-0436/2011 – 2011/0371(COD)

Proposition de règlement

#Article 7 - paragraphe 1 - point a

Texte proposé par la Commission

Amendement

(a) la mobilité transnationale des étudiants de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ainsi que des jeunes participant à des activités non formelles, entre les pays participants visés à l'article 18. Cette mobilité peut prendre la forme d'études dans un établissement partenaire, de stages à l'étranger ou d'une participation à des activités de jeunesse, notamment dans le cadre du bénévolat. ***La mobilité au niveau master est soutenue par le mécanisme de garantie de prêts aux étudiants visé à l'article 14, paragraphe 3;***

(a) la mobilité transnationale des étudiants de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle ainsi que des jeunes participant à des activités non formelles, entre les pays participants visés à l'article 18. Cette mobilité peut prendre la forme d'études dans un établissement partenaire, de stages à l'étranger ou d'une participation à des activités de jeunesse, notamment dans le cadre du bénévolat.

Or. fr

13.11.2013

A7-0405/277

Amendement 277

Marie-Christine Vergiat, Marisa Matias, Alda Sousa, Martina Michels, Paul Murphy, Patrick Le Hyaric, Willy Meyer, Jean-Luc Mélenchon,
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A7-0405/2012

Doris Pack

Programme "ERASMUS pour tous"
COM(2011)0788 – C7-0436/2011 – 2011/0371(COD)

Proposition de règlement

Article 13 - paragraphe 3

Texte proposé par la Commission

Amendement

3. La Commission assure le financement de garanties de prêts aux étudiants résidant dans un pays participant au sens de l'article 18, paragraphe 1, et préparant un master dans un autre pays participant, garanties qui sont octroyées par un mandataire chargé de les appliquer sur la base d'accords fiduciaires exposant les règles et les exigences détaillées régissant la mise en œuvre de l'instrument financier ainsi que les obligations respectives des parties. L'instrument financier est conforme aux dispositions relatives aux instruments financiers énoncées dans le règlement financier et dans l'acte délégué remplaçant les modalités d'exécution. Conformément à l'article 18, paragraphe 2, du règlement (CE, Euratom) n° 1605/2002, les recettes et remboursements générés par les garanties sont attribués à l'instrument financier. Cet instrument financier fera l'objet du suivi et de l'évaluation mentionnés à l'article 15, paragraphe 2, y compris en ce qui concerne les besoins du marché et le degré d'utilisation de la mesure.

supprimé

Or. fr

13.11.2013

A7-0405/278

Amendement 278

Marie-Christine Vergiat, Marisa Matias, Alda Sousa, Martina Michels, Paul Murphy, Patrick Le Hyaric, Willy Meyer, Jean-Luc Mélenchon,
au nom du groupe GUE/NGL

Rapport

A7-0405/2012

Doris Pack

Programme "ERASMUS pour tous" (*)
COM(2011)0788 – C7-0436/2011 – 2011/0371(COD)

Proposition de règlement

Article 22 - paragraphe 2 - point a

Texte proposé par la Commission

Amendement

(a) de toutes les actions du programme qui relèvent de l'action clé «Mobilité des individus à des fins d'apprentissage», à l'exception de la mobilité organisée sur la base de diplômes communs ou doubles/multiples ***et du système de garantie de prêts de l'Union;***

(a) de toutes les actions du programme qui relèvent de l'action clé «Mobilité des individus à des fins d'apprentissage», à l'exception de la mobilité organisée sur la base de diplômes communs ou doubles/multiples;

Or. fr